



DEMANDE DE CERTIFICATION POUR PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER PRODUITS DE BASE

BENOR

CETTE DEMANDE DE CERTIFICATION TIENT LIEU DE CONTRAT POUR LA **CERTIFICATION DE PRODUITS SOUS LA MARQUE BENOR**

Pour en savoir plus sur le remplissage de ce formulaire, visitez www.copro.eu/fr/howto.

LE SOUSSIGNE,			
Nom :			
Prénom :			
Qualité :			
REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE AYANT SON SIEGE SOCIAL :			
Dénomination de la société :			
Rue / n° :			
Code postal / Commune :			
Pays :			
Tél. :			
E-mail :			
Numéro d'entreprise (TVA) :			
Numéro de compte :			
DEMANDE DE CERTIFICATION POUR L'UNITE DE PRODUCTION SUIVANTE :			
Dénomination de la société :			
Rue / n° :			
Code postal / Commune :			
Pays :			
Tél. : 			
E-mail:			
Numéro d'entreprise (TVA) :			
E-mail - facturation électronique : E-mails - rapports d'inspection :			
	HITS DE BASE MENTIONNES CLADDES ET EAISANT AU MOINS L'OR IET		
POUR LES GROUPES DE PRODUITS DE BASE MENTIONNES CI-APRES ET FAISANT AU MOINS L'OBJET D'UN DES DOCUMENTS DE REFERENCE MENTIONNES DANS LE REGLEMENT :			
□ peintures routières (PTV 883)	☐ à l'eau ☐ solvantées		
□ enduits à chaud (PTV 884)	□ enduits à chaud préfabriqués (PTV 888)		
□ enduits à froid (PTV 885)	□ enduits à froid préfabriqués (PTV 888)		
□ tape (PTV 888)			
	(cocher et/ou compléter)		

Z.1. Researchpark - Kranenberg 190 - BE-1731 Zellik (Asse) T +32 (0)2 468 00 95 - info@copro.eu - www.copro.eu

CI-JOINT LE PROJET DE PLAN DE QUALITE (seulement dans le cas d'une première demande).			
RESPONSABLE DE L'AUTOCONTROLE :			
Nom :			
Prénom :			
Tél. :			
E-mail :			
DECLARATION D'ENGAGEMENT			
Le soussigné déclare : 1. que toutes les données précitées sont exactes et que toutes modifications y afférentes seront immédiatement signalées à COPRO par écrit ; 2. avoir pris connaissance du Règlement général de certification de produits dans le secteur de la construction (CRC 01 BENOR*) et du Règlement d'application pour l'usage et le contrôle de la marque BENOR dans le secteur des produits de marquage routier : produits de base (TRA 84*); 3. s'engager à se soumettre à toutes les dispositions règlementaires susmentionnées; 4. qu'il prendra toutes les mesures afin de garantir en continu la conformité des produits livrés sous la marque BENOR en regard des PTV (prescriptions techniques) en vigueur; 5. toujours fournir sous certification BENOR la production, comme spécifiée, des produits de marquage routier (produits de base), destinés au marché belge et ne pas livrer des produits de marquage routier (produits de base), destinés au marché belge, provenant d'un autre producteur ou d'une autre unité de production et qui ne seraient pas produits sous la marque BENOR; 6. (si le demandeur n'est pas le producteur) que l'unité de production est au courant de la présente demande et qu'il fera le nécessaire afin que les conditions de certification puissent être vérifiées dans celle-ci; 7. que le service demandé dans le cadre de la présente est presté au profit du siège social; 8. que les données susmentionnées peuvent être utilisées pour l'identification sur les sites internet de COPRO. Plus d'informations sur l'utilisation des données peuvent être obtenues via www.copro.eu/tr/privacy; 9. avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente de COPRO. Celles-ci peuvent-être consultées sur www.copro.eu/conditionsdevente. * La demière édition des documents auxquels il est fait référence icl est d'application, y compris ses éventuels amendements et errata. Etabli en DOUBLE EXEMPLAIRE à : Date**: Signature***:			
	DECLARATION DE RE	ECEVABILITE	
Le soussigné, représentant légal de COPRO asbl, organisme impartial de contrôle de produits de la construction, déclare recevable cette demande de certification BENOR concernant les produits de marquage routier (produits de base) et vous attribue le numéro d'identification suivant :			
F	Etabli en DOUBLE EXEMPLAIRE à :	Zellik	
Date**:			
Pour COPRO, le CEO :		ir. Dirk Van Loo	
		2 van 200	
	Signature*** :		

A ne pas remplir si la date est également enregistrée et mentionnée dans le cadre d'une signature numérique. Lors de l'impression sur des pages séparées, les pages précédentes doivent être paraphées en bas de la page.

Les polices d'assurance suivantes, ZCN600023117 et 2LO/03/99.505.177, ont été souscrites respectivement auprès d'ALLIANZ BENELUX SA (n° 0403.258.197) et d'AG INSURANCE SA (n° 0404.494.849) pour couvrir la

responsabilité civile professionnelle.